

**PROCÈS-VERBAL** de la séance ordinaire du conseil municipal de Trécesson, tenue à la salle des délibérations du conseil ce 17 mai 2022 à 19 h.

**SONT PRÉSENTS :**

- M. Ghislain Nadeau, maire;
- M. André Masson, conseiller;
- Mme Nadia Caron, conseillère;
- M. Martin Veilleux, conseiller;
- M. Rémi Roy, conseiller;
- M. Stéphan Roy, conseiller.

**EST ABSENTE :**

- Mme Nathalie Dion, conseillère.

**CITOYENS PRÉSENTS :**

- M. Sylvain Sayer;
- M. Mathieu Drolet.

**EST ÉGALEMENT PRÉSENTE :**

- Mme Kelly Bédard, greffière-trésorière adjointe.

Les membres du conseil présents formant quorum, le maire déclare la séance ouverte.

-----

**RÉSOLUTION 2022-05-14**

Adoption de l'ordre du jour.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Rémi Roy,

APPUYÉ par le conseiller Martin Veilleux,

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil municipal de Trécesson, tenue à la salle des délibérations du conseil ce 17 mai 2022 à 19 h, soit et est adopté.

**« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »**

-----

**COMMENTAIRE**

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 19 avril 2022.

Ce point est remis à une séance subséquente.

-----

**RÉSOLUTION 2022-05-15**

Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 5 avril 2022.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller André Masson,

APPUYÉ par la conseillère Nadia Caron,

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de Trécesson, tenue à la salle des délibérations du conseil ce 5 avril 2022 à 19 h, soit et est approuvé tel que rédigé.

La lecture de ce procès-verbal par la greffière-trésorière adjointe n'est pas nécessaire, une copie du projet ayant été remise à chacun des membres du conseil municipal au plus tard deux jours juridiques avant la tenue de la présente séance et tous déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

**« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »**

-----

**COMMENTAIRE**

Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 12 avril 2022.

Ce point est remis à une séance subséquente.

-----

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Période de questions réservée au public.

**Période de questions réservée au public.**

- M. Sylvain Sayeur pose des questions concernant la virée de charrue inexistante sur le chemin des Castors Ouest. Il demande que le conseil prenne le dossier en charge rapidement. Un document est remis au maire.
- M. Mathieu Drolet, présent en tant que citoyen, affirme qu'il y a une perte de contrôle quant à l'entretien des chemins, qu'il n'y a pas de suivi et qu'il reçoit personnellement beaucoup de plaintes citoyennes. Il ajoute que le conseil doit agir rapidement pour assurer la longévité du projet de réfection des chemins municipaux.

-----

**COMMENTAIRE**

Demande de financement dans le cadre d'Emplois d'été Canada.

La greffière-trésorière adjointe fait part au conseil que la demande de financement dans le cadre d'Emploi d'été Canada a été approuvée. Les fonds disponibles sont distribués entre les demandeurs, suite à une priorisation basée sur la revue et l'évaluation des projets. Deux affichages seront donc faits.

-----

ATTENDU QUE la municipalité bénéficie du Programme d'Emploi d'été Canada pour l'embauche de deux étudiants;

**RÉSOLUTION 2022-05-16**

Embauche d'emplois étudiants.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Nadia Caron,

APPUYÉ par le conseiller Martin Veilleux,

QUE deux affichages soient faits pour l'embauche d'emplois étudiants pour la saison estivale 2022.

**« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »**

-----

ATTENDU QUE le Réseau de Surveillance Volontaire des Lacs (RSVL), en collaboration avec ses partenaires, désire acquérir des données afin d'établir le niveau trophique d'un grand nombre de lacs et suivre leur évolution dans le temps;

ATTENDU QUE cet organisme désire dépister les lacs montrant des signes d'eutrophisation et de dégradation;

ATTENDU QU'il désire éduquer, sensibiliser, soutenir et informer les associations de riverains et les autres participants;

ATTENDU QUE le RSVL demande des fonds à la Municipalité de Trécesson pour effectuer le suivi de la santé du Lac Davy;

ATTENDU QU'un montant total de 119.98 \$ est demandé afin de couvrir les frais des analyses en laboratoire pour les trois prélèvements d'eau qui seront effectués en juin, juillet et août;

**RÉSOLUTION 2022-05-17**

Prise de prélèvements d'eau du Lac Davy dans le cadre de la saison de suivi 2022 du RSVL.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Martin Veilleux,

APPUYÉ par le conseiller Stéphan Roy,

QU'un chèque au montant de 119.98 \$ soit envoyé au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

**« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »**

-----  
ATTENDU QUE le service 9-1-1 de prochaine génération (au sens défini ci-dessous) remplace le service 9-1-1 évolué (« 9-1-1 E ») et qu'il est fondé sur des technologies de protocole Internet (IP) et qu'il prend en charge les appels 9-1-1 natifs IP de bout en bout;

ATTENDU QUE le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (le « CRTC ») a établi, dans la Décision de télécom CRTC 2015-531, que le système 9-1-1PG du Canada devrait appliquer la norme de la National Emergency Number Association (la « norme i3 de NENA »);

ATTENDU QUE, en juin 2017, le CRTC a déposé la Politique réglementaire de télécom CRTC 2017-182, laquelle, notamment, ordonne à toutes les entreprises de services locaux titulaires (les « ESLT ») d'établir leurs réseaux 9-1-1 de prochaine génération par le truchement de fournisseurs de services de réseau 9-1-1;

ATTENDU QUE Bell exploite et gère un système 9-1-1 de prochaine génération desservant les provinces où elle est l'ESLT et agissant, sur demande de la part d'une petite entreprise de services locaux titulaire (« PESLT »), à titre de fournisseur de réseau 9-1-1PG de ladite PESLT, y compris dans le territoire où l'autorité 9-1-1 exerce ses activités;

**RÉSOLUTION 2022-05-18**

Entente de service avec l'autorité 9-1-1 de prochaine génération.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Rémi Roy,

APPUYÉ par la conseillère Nadia Caron,

QUE le maire et/ou la greffière-trésorière adjointe soient autorisés à signer la nouvelle entente de service avec l'autorité 9-1-1 de prochaine génération.

**« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »**

-----  
ATTENDU QUE la Municipalité de Trécesson a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de sel de déglçage des chaussées (chlorure de sodium);

ATTENDU QUE les articles 29.9.1 de la Loi sur les cités et villes et 14.7.1 du Code municipal :

- permettent à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;

- précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;

- précisent que le présent processus contractuel est assujéti au Règlement de gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement adoptées par le conseil d'administration de l'UMQ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Trécesson désire participer à cet achat regroupé pour se procurer le sel de déglçage des chaussées (chlorure de sodium) dans les quantités nécessaires pour ses activités et selon les règles établies au document d'appel d'offres préparé par l'UMQ;

**RÉSOLUTION 2022-05-19**

Inscription au regroupement de l'UMQ pour le sel de déglçage (15 tonnes/an).

IL EST PROPOSÉ par le conseiller André Masson,

APPUYÉ par le conseiller Stéphan Roy,

QUE le préambule fasse partie intégrante des présentes comme si récité au long;

QUE la Municipalité de Trécesson confie, à l'Union des municipalités du Québec (UMQ), le mandat de préparer, en son nom et en celui des autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour adjudger un contrat regroupé du chlorure de sodium nécessaire aux activités de la municipalité, pour la saison 2022-2023;

QUE pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la municipalité s'engage à lui fournir les quantités de chlorure de sodium dont elle aura besoin annuellement en remplissant la fiche d'information et en la retournant à la date fixée, soit 15 tonnes par année;

QUE la municipalité confie, à l'UMQ, le mandat d'analyse des soumissions déposées et de l'adjudication des contrats;

QUE si l'UMQ adjudge un contrat, la municipalité s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle l'avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjudgé;

QUE la municipalité reconnaît que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, des frais de gestion, correspondant à un pourcentage du montant total facturé avant taxes à chacune des municipalités participantes;

QU'un exemplaire signé et conforme de la présente résolution soit transmis à l'Union des municipalités du Québec.

**« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »**

-----  
ATTENDU QUE le conseil ne désire finalement pas procéder à l'achat d'une nouvelle camionnette pour les gravières;

ATTENDU QUE la résolution 2021-11-263 a été adoptée à l'unanimité;

ATTENDU QUE le conseil avait retenu la soumission de Nicol Auto de La Sarre pour l'achat d'un Chevrolet Silverado 2500HD 2022 avec une grande cabine, au montant de 58 808.44 \$;

**RÉSOLUTION 2022-05-20**

Abroger la résolution 2021-11-263 concernant l'achat d'une camionnette pour les gravières.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Martin Veilleux,

APPUYÉ par le conseiller Stéphan Roy,

QUE la résolution 2021-11-263 concernant l'achat d'une camionnette pour les gravières soit abrogée;

QU'une copie de la présente résolution soit envoyée à M. Martin Trottier, représentant des ventes.

**« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »**

-----

ATTENDU QUE l'écocentre de la municipalité sera fermé pour une deuxième année consécutive;

**RÉSOLUTION 2022-05-21**

Collectes d'encombrants (semaine du 23 mai).

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Stéphan Roy,

APPUYÉ par le Rémi Roy,

QU'un service de collecte d'encombrants soit offert aux citoyens de la Municipalité de Trécession la semaine du 24 au 27 mai 2022;

QU'une correspondance soit envoyée par la poste à tous les citoyens de la municipalité afin de leur en informer.

**« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »**

-----

ATTENDU QUE différents travaux sont projetés pour l'été 2022;

ATTENDU QUE pour mener à bien tous les projets, le conseil désire engager un opérateur de niveleuse pour l'entretien des chemins, au moyen de trois jours par semaine;

**RÉSOLUTION 2022-05-22**

Affichage de poste d'un opérateur de niveleuse pour la saison estivale (3 jours par semaine).

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Martin Veilleux,

APPUYÉ par le conseiller Rémi Roy,

QU'un affichage de poste à temps partiel pour la saison estivale soit fait;

QUE le comité des ressources humaines procède par la suite à des entrevues d'embauche.

**« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »**

-----

ATTENDU la fin des classes;

ATTENDU QUE la municipalité désire souligner l'effort des finissants de 6<sup>e</sup> année de l'école Morency de Trécession;

ATTENDU QU'il y a onze finissants cette année;

ATTENDU QU'ils désirent remettre un certificat-cadeau de la Papeterie commerciale aux élèves afin que chacun puisse aller se chercher un livre de lecture à son goût;

**RÉSOLUTION 2022-05-23**

Demande de commandite pour les finissants de l'école Morency.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller André Masson,

APPUYÉ par la conseillère Nadia Caron,

QUE le conseil offre un montant de 275.00 \$ en certificats-cadeaux pour souligner les finissants de l'année 2021-2022.

**« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »**

-----  
ATTENDU QUE la Municipalité de Trécesson veille à l'entretien de ses chemins;

ATTENDU QU'il est nécessaire de procéder à l'épandage d'abat-poussière annuellement;

ATTENDU QUE pour la saison estivale 2022, la municipalité a demandé des soumissions pour de l'abat-poussière liquide;

ATTENDU QUE les quantités requises sont estimées à 55 000 litres;

ATTENDU l'offre présentée par RM Entreprises au coût de 0.434 \$/litre;

**RÉSOLUTION 2022-05-24**

Achat de chlorure de calcium liquide (abat-poussière).

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Rémi Roy,

APPUYÉ par le conseiller André Masson,

QUE le contrat soit octroyé à RM Entreprises au coût total de 23 870 \$;

ÉTANT ENTENDU QUE le transport et l'épandage de calcium liquide sont inclus dans le montant total.

**« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »**

**COMMENTAIRE**

Accès à l'information - Formulaire de désignation d'une personne responsable et délégation des responsabilités.

-----  
Si une municipalité a un nouveau maire, par défaut, c'est le maire qui exerce les fonctions de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (article 8). Ainsi, si une demande d'accès à l'information est déposée à la municipalité, c'est le maire qui devra la traiter.

Toutefois, le maire peut désigner une personne responsable par écrit et transmettre un avis de cette délégation à la Commission d'accès à l'information. Aucune résolution n'est nécessaire, car c'est un geste du maire et non pas du conseil municipal.

Mme Kelly Bédard, greffière-trésorière adjointe, est donc nommée à titre de personne responsable.

**COMMENTAIRE**

Demande de soumission concernant de la signalisation préventive pour la vitesse (Zip Lignes).

-----  
Ce point est remis à une séance subséquente.  
-----

ATTENDU QU'en 1969, le gouvernement canadien a adopté un projet de loi omnibus décriminalisant les actes sexuels privés entre deux personnes de 21 ans ou plus, qui était une étape décisive relativement au traitement des gais, lesbiennes et des bisexuels canadiens en vertu de la loi;

ATTENDU QU'en 1977, le Québec est devenu la première province canadienne à modifier sa charte provinciale des droits de la personne afin d'inclure l'orientation sexuelle parmi les motifs de décriminalisation interdits;

ATTENDU QUE la *Charte québécoise des droits et libertés de la personne* reconnaît qu'aucune discrimination ne peut être exercée sur la base de l'orientation sexuelle, de l'identité de genre ou de l'expression de genre;

ATTENDU QUE le Québec est une société ouverte à toutes et à tous, y compris aux personnes lesbiennes, gaies, bisexuelles, trans, queers, en questionnement, intersexes, pansexuelles, bispirituelles, androgynes et asexuels (LGBTTIQQ2SAA) et à toute autre personne se reconnaissant dans la diversité sexuelle et la pluralité des identités et des expressions de genre;

ATTENDU QUE malgré les récents efforts pour une meilleure inclusion des personnes LGBTTIQQ2SAA, l'homophobie et la transphobie demeurent présentes dans la société;

ATTENDU QUE le 17 mai est la Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie, que celle-ci est célébrée de fait dans de nombreux pays et qu'elle résulte d'une initiative québécoise portée par la Fondation Émergence dès 2003;

ATTENDU QUE la Municipalité de Trécesson soutient les droits de la personne et s'oppose à toute forme de discrimination;

ATTENDU QU'il y a lieu d'appuyer les efforts de la Fondation Émergence dans la tenue de cette journée;

**RÉSOLUTION 2022-05-25**

Proclamation de la Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Martin Veilleux,

APPUYÉ par le conseiller Stéphan Roy,

QUE le conseil municipal de Trécesson proclame, par la présente, le 17 mai 2022 comme étant la Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie et de souligner cette journée à cet effet.

**« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »**

**COMMENTAIRE**

Appel téléphonique avec M. Daniel Tétreault, CPA, pour les deux prochaines résolutions.

-----  
M. Ghislain Nadeau, maire, procède à un appel téléphonique avec M. Daniel Tétreault, CPA, pour obtenir des spécifications concernant les deux prochaines résolutions à adopter. Le conseil en est aussi informé.  
-----

ATTENDU QUE, conformément au règlement d'emprunt suivant et pour le montant indiqué, la Municipalité du canton de Trécesson souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 3 000 000 \$ qui sera réalisé le 30 mai 2022, réparti comme suit :

RÈGLEMENT D'EMPRUNT #	POUR UN MONTANT DE \$
2021-286	3 000 000 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt en conséquence;

ATTENDU QUE, conformément au 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cette émission d'obligations et pour le règlement d'emprunt numéro 2021-286, la Municipalité du canton de Trécesson souhaite émettre pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

**RÉSOLUTION 2022-05-26**

Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par obligations au montant de 3 000 000 \$ qui sera réalisé le 30 mai 2022.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Martin Veilleux,

APPUYÉ par le conseiller Stéphan Roy,

QUE le règlement d'emprunt indiqué au 1<sup>er</sup> alinéa du préambule soit financé par obligations, conformément à ce qui suit :

1. les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 30 mai 2022;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 30 mai et le 30 novembre de chaque année;
3. les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7);
4. les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et seront déposées auprès de CDS;
5. CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents;
6. CDS procédera au traitement de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la greffière-trésorière adjointe à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;
7. CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant :

BANQUE NATIONALE DU CANADA  
 SUCCURSALE 02001  
 101, 1<sup>ÈRE</sup> AVENUE OUEST  
 AMOS, QC  
 J9T 1V1

8. Que les obligations soient signées par le maire et la greffière-trésorière adjointe. La Municipalité du canton de Trécesson, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital



prévus pour les années 2028 et suivantes, le terme prévu dans le règlement d'emprunt numéro 2021-286 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 30 mai 2022), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

**« ADOPTÉE À LA MAJORITÉ »**

**Mme Nadla Caron, conseillère au siège 2, s'oppose à ce point.**

<b>DATE D'OUVERTURE :</b>	17 mai 2022	<b>NOMBRE DE SOUMISSIONS :</b>	2
<b>HEURE D'OUVERTURE :</b>	11 h	<b>ÉCHÉANCE MOYENNE :</b>	4 ans et 6 mois
<b>LIEU D'OUVERTURE :</b>	Ministère des Finances du Québec	<b>DATE D'ÉMISSION :</b>	30 mai 2022
<b>MONTANT :</b>	3 000 000 \$		

ATTENDU QUE, conformément au règlement d'emprunt numéro 2021 286, la Municipalité du canton de Trécesson souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance;

ATTENDU QUE la Municipalité du canton de Trécesson a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique \« Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal\», des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 30 mai 2022, au montant de 3 000 000 \$;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu deux soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C 19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C 27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

#### 1 - VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC.

156 000 \$	3,00000 %	2023
162 000 \$	3,100 %	2024
167 000 \$	3,50000 %	2025
173 000 \$	3,60000 %	2026
2 342 000 \$	3,70000 %	2027

Prix : 98,15200

Coût réel : 4,12839

%

#### 2 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

156 000 \$	2,90000 %	2023
162 000 \$	3,30000 %	2024
167 000 \$	3,60000 %	2025
173 000 \$	3,70000 %	2026
2 342 000 \$	4,00000 %	2027

Prix : 98,86100

Coût réel : 4,22140 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC. est la plus avantageuse;

**RÉSOLUTION 2022-05-27**

Soumissions pour l'émission d'obligations.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Martin Veilleux,

APPUYÉ par le conseiller Stéphan Roy,

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE l'émission d'obligations au montant de 3 000 000 \$ de la Municipalité du canton de Trécesson soit adjugée à la firme VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC.;

QUE demande soit faite à ce(s) dernier(s) de mandater Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission;

QUE CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents;

QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le (la) greffier(ère) trésorier(ère) ou trésorier(ère) à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;

QUE le maire et la greffière-trésorière adjointe soient autorisés à signer les obligations visées par la présente émission, soit une obligation par échéance.

**« ADOPTÉE À LA MAJORITÉ »**

**Mme Nadla Caron, conseillère au siège 2, s'oppose à ce point.**

-----

ATTENDU QUE des relevés d'emplois doivent être remis à certains employés;

ATTENDU QU'une autorisation est nécessaire pour le transfert des relevés d'emploi sur le site Re Web du gouvernement du Canada;

**RÉSOLUTION 2022-05-28**

Autorisation d'inscription de Mme Fleurent pour les relevés d'emploi sur le RE Web.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Rémi Roy,

APPUYÉ par le conseiller André Masson,

QU'une autorisation soit donnée à Mme Diane Fleurent pour le transfert des relevés d'emploi sur le site Re Web du gouvernement du Canada.

**« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »**

-----

ATTENDU la correspondance reçue d'Enviroboue Ghislain Morin Inc.;

ATTENDU le contrat octroyé à Enviroboue Ghislain Morin Inc. en janvier 2021 pour l'entretien des fosses septiques pour les années 2021, 2022 et 2023 au montant de 260.89 \$ pour la vidange complète de 750 à 850 gallons, de 219.99 \$ pour un traitement de fosse de 750 à 850 gallons et de 260.89 \$ pour la vidange de fosse étanche de 750 à 850 gallons;

ATTENDU l'augmentation du coût de la vie et surtout de la forte hausse du carburant diesel;

ATTENDU QU'une acceptation de hausse de 8% est demandée sur

les tarifs déjà en place;

**RÉSOLUTION 2022-05-29**

Augmentation du tarif au contrat de vidanges des fosses septiques (Enviroboue Ghislain Morin Inc.).

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Rémi Roy,

APPUYÉ par le conseiller Martin Veilleux,

QUE le conseil accepte la hausse de 8% demandée pour les services offerts par Enviroboue Ghislain Morin Inc.

**« ADOPTÉE À LA MAJORITÉ »**

**M. Stéphan Roy, conseiller au siège 6, s'oppose à ce point.**

**RÉSOLUTION 2022-05-30**

Adoption de la liste des comptes payés et à payer.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Martin Veilleux,

APPUYÉ par le conseiller Rémi Roy,

QUE la liste des salaires versés ainsi que des comptes payés et à payer au 17 mai 2022, telle que ci-dessous détaillée et totalisant 170 834.85 \$, soit et est approuvée telle que préparée.

DESCRIPTON	MONTANT
Comptes payés	146 855.28 \$
DAS provinciales du 2022-04-01 au 2022-04-30	9 510.21 \$
DAS fédérales du 2022-04-01 au 2022-04-30	3 725.15 \$
Salaires versés pour les élus	3 380.07 \$
Salaires versés pour les employés	7 364.14 \$
<b>TOTAL :</b>	<b>170 834.85 \$</b>

**« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »**

ATTENDU QUE certaines factures, datant de 2016 à 2019, se retrouvent toujours dans la liste des comptes à payer;

**RÉSOLUTION 2022-05-31**

Résolution pour annuler les anciennes factures dans le système (liste des comptes à payer).

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Rémi Roy,

APPUYÉ par le conseiller André Masson,

QU'une autorisation soit donnée à Daniel Tétreault, CPA, afin de vérifier l'origine de ces factures et ainsi les retirer du système au besoin.

**« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »**

**COMMENTAIRE**

Rénovation du garage municipal (PRABAM).

Ce point est remis à une séance subséquente.

**COMMENTAIRE**

Achat d'un balai de trottoir.

Une soumission, demandée par le coordonnateur des infrastructures municipales, a été présentée au conseil municipal pour l'achat d'un balai-brosse de trottoir, moyennant 1 000 \$. Celles-ci ont été refusées. Un balai de trottoir sera plutôt loué lors des besoins. André Masson, le conseiller au siège 1, s'oppose à la décision, malgré qu'elle fasse la majorité.

-----

**COMMENTAIRE**

Offre de balayage et ramassage des abrasifs et du gravier sur la chaussée.

Une correspondance de la MTQ est remise au conseil concernant une offre de balayage et de ramassage des abrasifs et du gravier sur la chaussée ainsi que sur les accotements en zone urbaine. Le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports s'engage à verser un montant forfaitaire de 1 597.23 \$ si la municipalité procède au balayage et au ramassage des abrasifs et du gravier sur la chaussée ainsi que sur les accotements à l'intérieur du périmètre urbain incluant, lorsqu'il y a lieu, les intersections, les contours des regards et des puisards. La municipalité devra aviser le ministère après la réalisation de l'ensemble des travaux.

-----

ATTENDU QUE le schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC d'Abitibi a été attesté le 17 septembre 2009;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 35 de la Loi sur la sécurité incendie, toutes les autorités locales parties prenantes à un schéma doivent adopter un rapport annuel pour l'exercice précédent;

ATTENDU QUE la Municipalité de Trécesson a fourni à la MRC d'Abitibi toutes les informations demandées pour la production d'un rapport pour l'année 2021, et ce tel que requis selon l'action numéro 35 du schéma en vigueur à la MRC;

**RÉSOLUTION 2022-05-32**

Rapport d'activité annuel en sécurité incendie.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller André Masson,

APPUYÉ par le conseiller Rémi Roy,

QUE la Municipalité de Trécesson adopte le rapport annuel 2021 tel que présenté.

**« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »**

-----

ATTENDU QUE la municipalité a reçu un financement pour le projet « Sentier à la halte municipale de Trécesson » par la MRC d'Abitibi;

ATTENDU QUE certaines soumissions sont toujours à confirmer;

ATTENDU QU'une soumission a été demandée à Zip Lignes pour la confection de deux panneaux d'interprétation;

ATTENDU la soumission de Zip Lignes au montant de 474.60 \$ chacun pour un panneau de 1200 x 2400 mm;

**RÉSOLUTION 2022-05-33**

Achat de panneaux pour la halte municipale (subvention de la MRC d'Abitibi) – Soumission de Zip Lignes.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Stéphan Roy,

APPUYÉ par le conseiller Rémi Roy,

QUE la soumission de Zip Lignes pour la confection de deux panneaux d'interprétation soit acceptée.

**« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »**

-----

**COMMENTAIRE**

Adoption du règlement 2022-292 modifiant le règlement 2018-249 concernant la révision du code d'éthique et de déontologie des élus municipaux.

Ce point est remis à une séance subséquente.

-----

**AVIS DE MOTION**

Modification du règlement 2021-283 concernant le traitement des élus.

Un avis de motion est donné par le conseiller Martin Veilleux selon lequel il y aura présentation, lors d'une séance subséquente, du projet de règlement 2022-293 modifiant le règlement 2021-283 concernant le traitement des élus.

-----

**RAPPORT DE L'ÉLU**

Ghislain Nadeau, maire.

- Il a discuté avec Mme Suzanne Blais, députée de la circonscription d'Abitibi-Ouest, et elle l'a informé que la municipalité recevra un montant de 154 000 \$ pour l'entretien des chemins;
  - Il a rencontré des citoyens du chemin du Cimetière des Ukrainiens concernant la dame de castors qui faisait augmenter le niveau de l'eau dans ce secteur;
  - Le 10 mai, il a participé à la séance de travail.
- 

**RAPPORT DE L'ÉLU**

André Masson, conseiller 1.

- Il a communiqué avec Mme Suzanne Blais, députée de la circonscription d'Abitibi-Ouest;
  - Il a procédé à des discussions avec la FQM;
  - Il a procédé à des discussions avec le MAMH;
  - Le 10 mai, il a participé à la séance de travail.
- 

**RAPPORT DE L'ÉLU**

Nadia Caron, conseillère 2.

- Le 10 mai, elle a participé à la séance de travail;
  - Elle a demandé un retour sur les séances et les procès-verbaux depuis le mois de novembre et elle a notifié des irrégularités;
  - Le 24 mai, elle a participé à une rencontre de suivi avec le MAMH.
- 

**RAPPORT DE L'ÉLU**

Nathalie Dion, conseillère 3.

La conseillère au siège 3 est absente, donc ne peut présenter son rapport.

-----

**RAPPORT DE L'ÉLU**

Martin Veilleux, conseiller 4.

La conseiller au siège 4 n'a pas transmis son rapport à la greffière-trésorière adjointe pour retranscription au procès-verbal, mais en a fait part verbalement aux élus lors de la séance.

-----

**RAPPORT DE L'ÉLU**

Rémi Roy, conseiller 5.

- Le 10 mai, il a participé à la séance de travail.
- 

**RAPPORT DE L'ÉLU**

Stéphan Roy, conseiller 6.

- Il a discuté avec M. Audet pour un possible projet au Lac Davy;
  - Il a participé à une rencontre pour le service Forêt de la MRC d'Abitibi;
  - Le 10 mai, il a participé à la séance de travail.
- 

**CORRESPONDANCES**

La greffière-trésorière adjointe a retenu certaines correspondances et informations à communiquer à l'assemblée :

- Table locale de gestion intégrée des ressources et du territoire (TLGIRT) - mai 2022
  - Statut d'avancement de Vidéotron sur l'avancement de l'opération haute vitesse sur la MRC d'Abitibi
  - Programme d'amélioration et de construction d'infrastructures municipales (PRACIM)
  - CN – Activités de gestion de la végétation entre avril et octobre 2022
  - Marche pour l'Alzheimer (29 mai) – Société Alzheimer de la MRC d'Abitibi
  - Bulletin d'information concernant le dépôt de candidature pour la 60<sup>e</sup> Finale des Jeux du Québec
  - Suivi de la correspondance reçue des citoyens du chemin des Castors Ouest (2 février 2022)
  - Ménage du printemps – Fondation Hospitalière d'Amos & Trudel Automobile
  - Programme d'aide aux passages à niveaux municipaux – Volet 1 : Entretien de la signalisation (3 554 \$)
  - Fonds touristique de la MRC d'Abitibi – Arboretum de Trécesson (12 071 \$)
  - Formation éthique et déontologie des élus
  - Suivi de la correspondance à l'attention de la directrice générale et du maire de la part d'André & Gysèle Lebreux (novembre 2021)
  - Correspondance de l'Évêque catholique romain d'Amos – Suspension temporaire des travaux de l'église
  - Visite de vérification pour constater l'état et les risques de l'église de Villemontel (Service incendie de la Ville d'Amos)
  - Mobilisation des municipalités pour une réduction de l'herbe à poux
  - Développement agricole de la MRC d'Abitibi (UPA)
  - Rapport – Projet régional d'acquisition de connaissances sur les puits à proximité d'anciens dépôts de tranchée (DET) sur eskers aquifères en Abitibi-Témiscamingue (OBVT)
  - Factures de cellulaires d'employés à rembourser
  - Entrées de cour – projet des chemins
  - AGA de l'Association des riverains du Lac Beauchamp
-

**DIVERS**

Points ne figurant pas dans l'ordre du jour transmis.

**RÉSOLUTION 2022-05-34**

Création d'un comité spécial concernant le projet de réfection des chemins municipaux 2021.

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Période de questions réservée au public.

**RÉSOLUTION 2022-05-35**

Levée de l'assemblée.

**Divers.**

IL EST PROPOSÉ par le conseiller André Masson,

APPUYÉ par le conseiller Stéphan Roy,

QU'un comité spécial citoyen concernant le projet de réfection des chemins municipaux 2021 soit créé;

QUE ce comité soit présidé par le Martin Veilleux, conseiller au siège 4.

**« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »**

**Période de questions réservée au public.**

IL EST PROPOSÉ par le conseiller André Masson,

APPUYÉ par le conseiller Rémi Roy,

QUE la séance soit levée.

**« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »**

Et la séance est levée à 22 h 25.

---

**GHISLAIN NADEAU, maire**

---

**KELLY BÉDARD, greffière-trésorière adjointe**